

# COMMUNE DE LA FORET FOUESNANT

## AUTORISATION DE VOIRIE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rue du Vieux Port

**PV/2020/11/25**

### LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

**VU** le Code Pénal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de la Route

**VU** l'arrêté Interministériel sur la signalisation routière

**VU** la demande en date du 27 octobre 2020, de Monsieur Umit CASKA, gérant de la SARL CASKA, 3 route de Rosporden ZA de Troyalach 29170 Saint-Evarzec, d'occuper le domaine public afin de stationner les véhicules nécessaires à l'organisation des travaux de construction du chantier de l'entreprise Polimmo, rue du vieux port, La Forêt-Fouesnant, à partir du 16 novembre 2020 pour une durée de 6 mois renouvelable ;

**CONSIDERANT** que le bon déroulement du chantier nécessite une réglementation du stationnement ;

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> - Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à stationner sur le domaine public les véhicules nécessaires à la bonne organisation des travaux susmentionnés, sur les places de stationnement au droit de la parcelle cadastrée AE 205, 10 rue du Vieux Port, La Forêt-Fouesnant.

L'emprise sur le domaine public comprendra la partie du trottoir et lesdites places de stationnement et sera matérialisée par une clôture type « HERAS » ;

**La circulation des piétons sera correctement assurée et en toute sécurité, sur un espace réservé aux piétons, largeur minimum 1.40 m, correspondant à la circulation des personnes handicapées et des poussettes. En cas d'impossibilité de conserver cette largeur, les piétons seront invités à utiliser le trottoir d'en face.**

**Si la circulation routière est gênée par les travaux, un arrêté de circulation doit être demandé en mairie.**

#### **ARTICLE 2 - Délai de validité**

La présente autorisation n'est valable que pour une durée de 6 mois à compter du 16 novembre 2020 ; elle pourra être prolongée sur demande du pétitionnaire à échéance.

#### **ARTICLE 3 – Le stationnement**

Le stationnement sera interdit sur les emplacements occupés par l'entreprise sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 4** - Le pétitionnaire, restera responsable de tout accident pouvant survenir à l'occasion des travaux notamment en cas de signalisation insuffisante ou non réglementaire.

L'emprise nécessaire au chantier sera délimitée par une clôture type « HERAS » et signalée par des panneaux type « K8 » avec un feu clignotant orange durant les périodes nocturnes.

**ARTICLE 5 - Propreté et nettoyage**

Le nettoyage des toupies et autres engins ne pourra se faire sur le domaine public.

La voirie doit être maintenue dans un état de propreté quotidienne exempte de boue et autres salissures.

**ARTICLE 6** - La remise en état, ainsi que toutes modifications et adaptations de la voirie au projet sont à la charge du pétitionnaire.

**ARTICLE 7** - Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera constatée par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 8** - Cet arrêté sera affiché aux extrémités du chantier. Celui-ci sera également annoncé et signalé conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais de l'entrepreneur réalisant les travaux.

**ARTICLE 9 -**

- M. Le Directeur Général des Services de La Forêt-Fouesnant,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouesnant,
- M. Umit CASKA, gérant de la SARL CASKA
- M. Benjamin Goraguer de POLIMMO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à La Forêt-Fouesnant, le 13 novembre 2020  
Le Maire,  
Daniel GOYAT

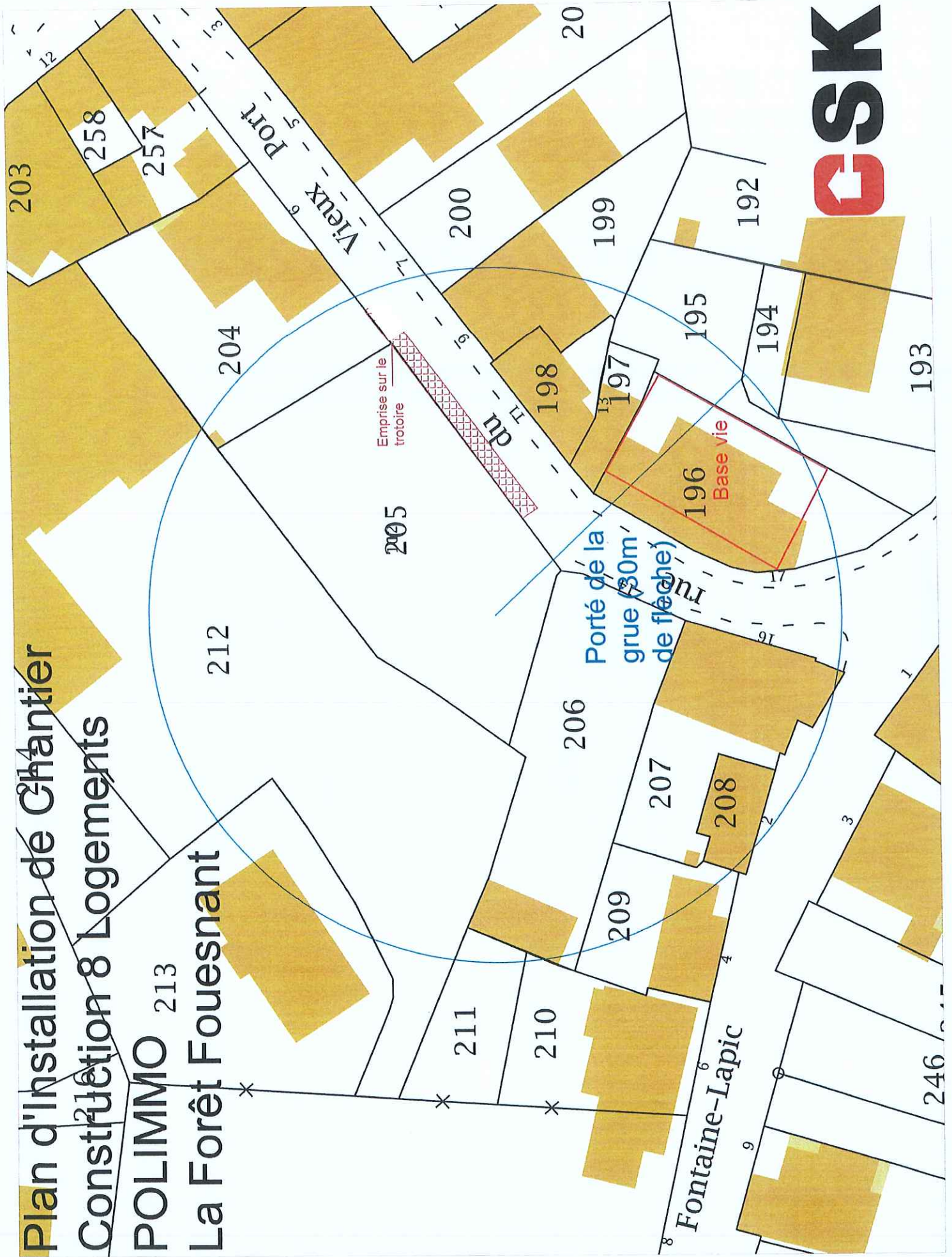


PJ : Plan des travaux

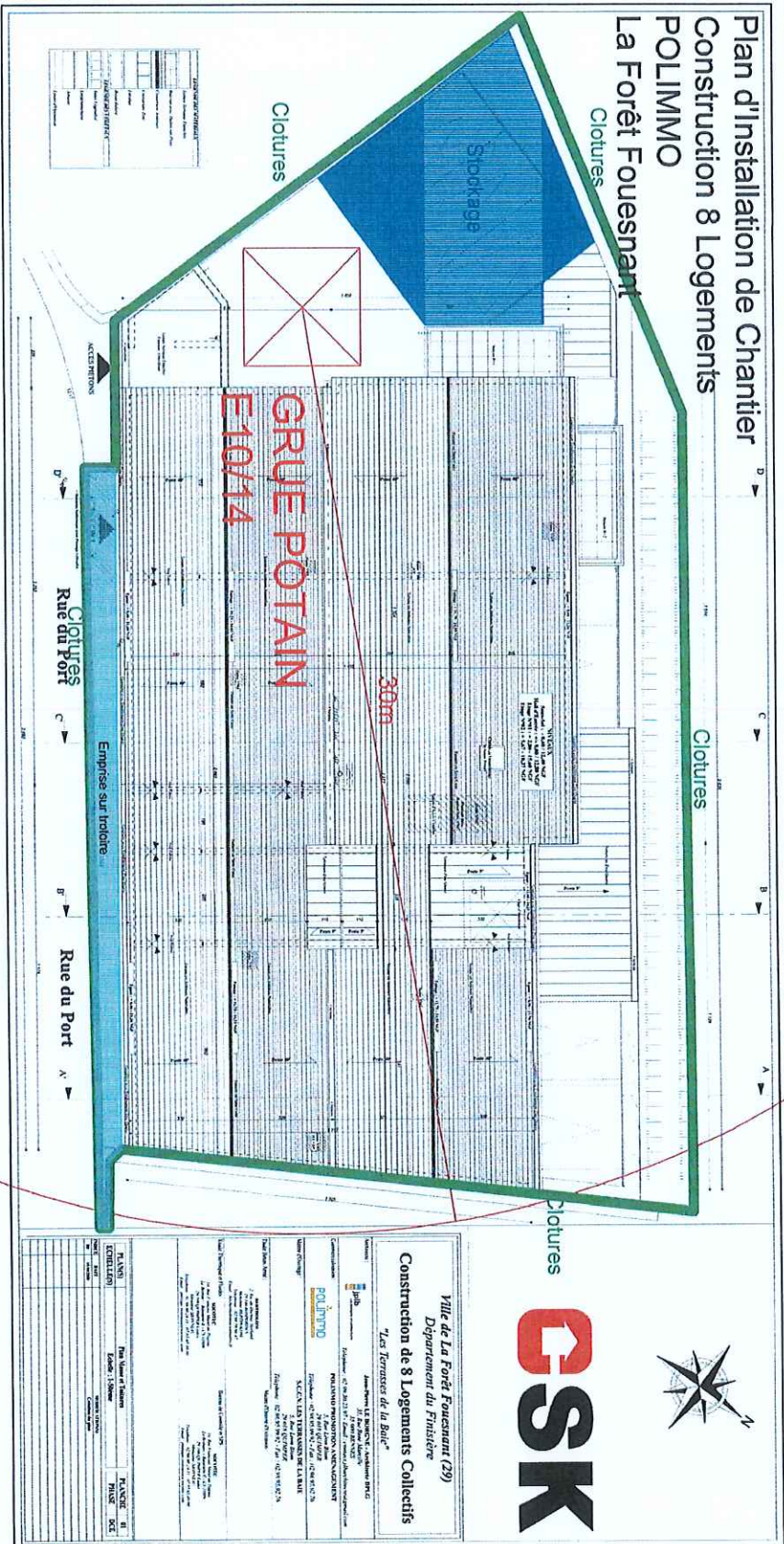
# Plan d'Installation de Chantier Construction 8 Logements

POLIMMO 213

La Forêt Fouesnant



# Plan d'Installation de Chantier Construction 8 Logements POLIMMO La Forêt Fouesnant



Ville de La Forêt Fouesnant (29)  
Département du Finistère  
Construction de 8 Logements Collectifs  
"Les Terrasses de la Belle"

**POLIMMO**  
Région Bretagne  
Région Normandie  
Région Île de France  
Région Occitanie  
Région PACA  
Région Pays de la Loire  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Région Hauts-de-France  
Région Grand Est  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Région Centre-Val de Loire  
Région Île-de-France  
Région Normandie  
Région Occitanie  
Région PACA  
Région Pays de la Loire  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Région Hauts-de-France  
Région Grand Est  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Région Centre-Val de Loire  
Région Île-de-France

N°	NOM	DATE	STATUT
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10

PROJET	CLIENT	DATE	STATUT
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10